

Envoyé en préfecture le 10/04/2018

Reçu en préfecture le 10/04/2018

Affiché le 10/04/18

ID : 077-217702380-20180409-2018016-DE

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Département de Seine et Marne  
Membres  
afférents au Conseil : 27  
en exercice : 24  
ayant pris part à la délibération : 22  
Date de convocation : 30 mars 2018  
Date d'affichage : 31 mars 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
JOUARRE**

**DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE  
DU 6 AVRIL 2018**

Président : Monsieur VALLÉE Fabien

Étaient présents : Ludwig KINDELBERGER – Katiana REBEL – Philippe GAUTHERON – Boris SARRAUTE – Gérald GABORIEAU – Élisabeth DIEU – Henri DELESTRET – Stéphane POCHE – Sandra MEUNIER – Thierry CAUSIN – Nathalie POULAIN – Gwénaëlle LEMÉE – Christelle MAHÉ – Jean-Luc MONDAT – Véronique SALLER – Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Aranud MEYNADIER

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Carine DENOGENT a donné pouvoir à Philippe GAUTHERON  
Amandine FARGET a donné pouvoir à Arnaud MEYNADIER

Absents : Carole GUILLOT – Marc LAURENT

Secrétaire de séance : Véronique SALLER

**DÉLIBÉRATION 2018-016 : DELIMITATION D'UN PERIMETRE SOUMIS AU DROIT DE  
PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, FONDS DE COMMERCE ET BAUX COMMERCIAUX**

Le plan local d'urbanisme a été approuvé le 8 Décembre 2017.

Le conseil municipal ayant donné délégation à Monsieur le Maire pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain par délibération n°2018-002 du 25 Janvier 2018.

Considérant l'avis favorable en date du 2 Février 2018 de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

**CONSIDERANT** l'avis favorable en date du 15 Mars 2018 de la Chambre du Commerce et de l'Industrie

**CONSIDERANT** qu'il est indispensable de sauvegarder le commerce et l'artisanat de proximité et les intérêts de la commune

**LE CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré à l'unanimité

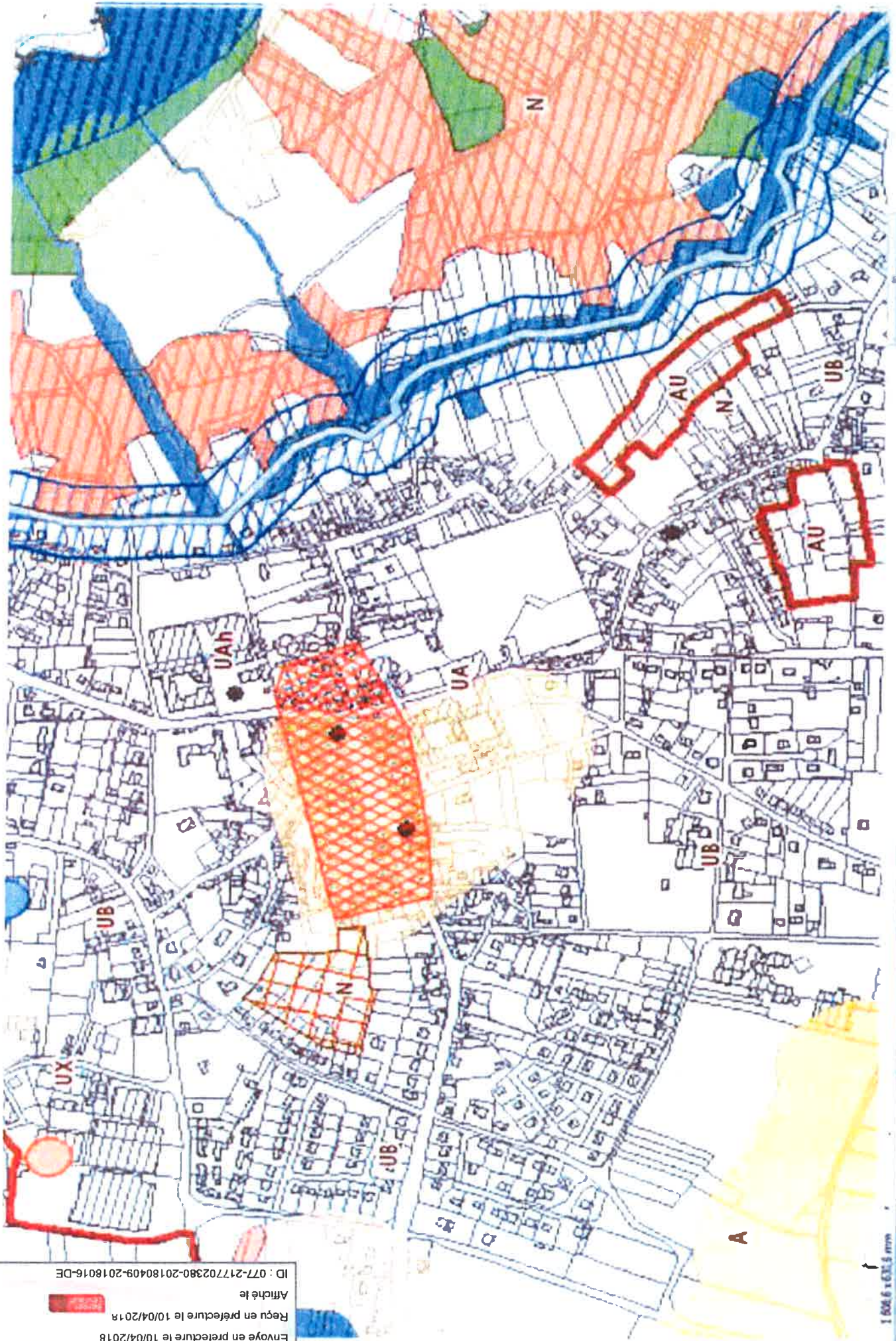
**DÉCIDE** d'instituer le droit de préemption sur les fonds artisanaux, fonds de commerce et baux commerciaux tel que délimité sur le plan local d'urbanisme.

**RAPPELLE** que Monsieur le Maire possède délégation du conseil municipal pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain.

Fait les jours, mois et an que dessus  
et ont signé au registre les membres présents  
POUR EXTRAIT CONFORME  
A Jouarre, le 9 avril 2018  
Le Maire,  
Fabien VALLEE







Envoyé en préfecture le 10/04/2018  
Reçu en préfecture le 10/04/2018  
Article le  
ID : 077-217702380-20180409-2018016-DE

Envoyé en préfecture le 10/04/2018  
Reçu en préfecture le 10/04/2018  
Affiché le

ID : 077-217702380-20180409-2018016-DE

Limites communales



Zones AU et AUX



Archeologie



Aqueduc de la Dhuis



Protection de 40 mètres de l'aqueduc de la Dhuis



Zone de carrière (source Urbanence)



Zone inondable



Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité



Infrastructure routière soumise à l'arrêté 99 DAI 1 CV 048 (Source data.gouv.fr 28/12/2015)



Secteur affecté par le bruit de la RD 407 sur 30m à partir du bord extérieur de la chaussée

**Plan d'exposition au bruit**

... ZONE C DU P.E.B. Aéroport de Coulommiers-Voisins (source  
... [journaire.fr/images/stories/Urbanisme/PLU/peb.pdf](http://www.journaire.fr/images/stories/Urbanisme/PLU/peb.pdf))

**ICPE soumise à autorisation**



Société DRM

**ICPE soumise à enregistrement**



Société WIMRFF